

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Protar**

Band (Jahr): **7 (1940-1941)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Inhalt — Sommaire

	Seite		Page
Le commandant d'unité dans la DAP. Par le cap. G. Semisch	187	Verfügung des Eidg. Militärdepartementes betr. Dienstleistungen, Ernennungen und Beförderungen beim Luftschutz für die Dauer des Aktivdienstzustandes	197
Die Bedeutung der Sprechdisziplin. Von Oblt. W. Keller	191	Kleine Mitteilungen	198
Quelques aspects de la guerre aérienne moderne. Par le cap. Ernest Naef	192	Literatur	201
Die Bombardierung Belgrads und der Luftschutz.	194	Demonstrationsmaterial des Schweiz. Luftschutzverbandes	202
Transportkisten für 1- und 2-Liter-Sauerstoff-Flaschen. Von E. Peyer, Zürich	195		

Le commandant d'unité dans la DAP.

Par le cap. Guido Semisch, chef de section au Service fédéral de la DAP.

Il y aurait matière à tout un livre sur le commandant d'unité et ses tâches. Le but de l'exposé ci-après est de donner un bref aperçu des tâches essentielles du commandant d'unité en même temps que quelques directives sur leur accomplissement.

1^o Conduite de la troupe.

Conduire la troupe n'est pas une tâche facile qui peut être prise à la légère. Il faut au contraire l'aborder avec un profond sérieux et une préparation intérieure suffisante. Chacun n'est pas né conducteur d'hommes et celui chez qui cette faculté n'existe pas tant soit peu, à l'état latent ou manifeste, ne restera qu'un imparfait en dépit de tous ses efforts et de sa peine. Mais aussi celui qui a reçu en partage l'habileté et le talent au commandement ne réussira qu'en développant ses dons avec zèle et persévérance. Conduire la troupe n'est pas un métier mais un art qui exige un esprit de création et une dure volonté pour atteindre sa perfection. Cela ne veut pas dire que le talent au commandement ne se rencontre que chez quelques rares élus des dieux, non, mais il doit souvent être éveillé où il sommeille. Cette tâche sera confiée à des instructeurs spécialement choisis.

Si l'on veut caractériser brièvement l'art de la conduite de la troupe, nous dirons: Elle consiste à former d'un nombre d'individus très différents une unité moralement et spirituellement indivisible en même temps que techniquement à la hauteur. Elle consiste de plus à savoir tactiquement et techniquement, manier avec succès cet instrument qu'est l'unité, dans la lutte.

La condition primordiale de cette réussite dans le combat est l'éducation de la troupe pendant son instruction. En toute première ligne l'éducation psychologique. Elle exige du commandant d'unité

le plaisir de la responsabilité, des connaissances supérieures et le souci constant du bien-être de ses hommes.

La compagnie (détachement) représente l'unité dans la DAP qui doit exécuter des tâches indépendantes. Elle ne pourra être à la mesure de ses lourdes tâches qu'au moment où tous jusqu'au dernier soldat auront été pénétrés du même esprit de sacrifice par le commandant. La qualité des hommes vaut mieux que le nombre et cette qualité sert de critère aux capacités du chef de la troupe.

2^o Les tâches du commandant d'unité.

Le règlement de service 1941 résume au chiffre 10 les tâches du chef local comme commandant d'unité, en ces termes:

«Sa responsabilité s'étend spécialement à l'instruction (pour autant qu'elle dépende de lui), au matériel et d'une manière générale à la préparation de sa troupe.»

Le commandant d'unité porte seul ses responsabilités. Il ne peut en aucun cas s'en décharger sur d'autres. Ses supérieurs doivent alors lui laisser assez de latitude pour accomplir sa tâche comme il l'entend dans le temps prescrit et selon les buts fixés. Il règle, organise et ordonne la marche du service complètement seul dans son unité.

Il est l'éducateur, l'instructeur de sa troupe et veille en même temps au bien-être de celle-ci. L'éducation de la troupe est une tâche capitale, car être moralement prêt vient avant l'habileté technique ou l'équipement technique. Pour obtenir cette préparation morale chez ses hommes le commandant doit y atteindre d'abord lui-même, puis leur communiquer son esprit et sa volonté. Il le peut à la condition de maintenir le contact avec sa troupe et de s'inquiéter personnellement de son éducation, de son bien-être et de son esprit. Pour